



Non paiement d'une facture edf.

Par **Ikie**, le **12/07/2011** à **16:21**

Bonjour,

Colocataire durant toute l'année scolaire avec une autre jeune fille, nous devons payer mensuellement le montant des factures d'électricité EDF. Cependant, le contrat EDF était à mon nom, et ma colocataire me donnait donc la moitié de la somme afin que je puisse par la suite payer. Cependant, après son départ, nous étions redevable envers EDF de la somme de 142 euros, et elle s'est montrée réticente à l'idée de payer, en refusant notamment de répondre à mes nombreux appels et mails. J'aimerais donc savoir ce qu'il est possible de faire légalement afin de l'amener à payer ce qu'elle doit. Et si c'est le cas, j'aimerais savoir ce qu'elle risque.

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **16:46**

Vous aviez chacune votre bail ou un seul bail avec deux noms ?

Vous êtes l'abonné, vous devez payer, déjà EDF.

Ensuite, vu que vous n'avez pas le droit de revendre de l'électricité, vous ne pouvez pas la contraindre à payer. Il aurait fallu que l'abonnement EDF soit aux deux noms